

Les 4 escroqueries les plus courantes concernant les sociétés de sortie

Soyez à l'affût de ces signaux d'alarme



1. Suppression des frais ou des annulations de contrat

Les escrocs peuvent vous promettre de vous débarrasser des frais de votre association de propriétaires (HOA) ou d'effacer votre contrat ; ils peuvent aussi vous mettre en garde contre la hausse des coûts d'entretien.

LA VÉRITÉ : Les frais servent à entretenir votre complexe et peuvent augmenter naturellement, à mesure que les coûts opérationnels augmentent, mais ils sont toujours approuvés par le conseil d'administration de votre HOA.



2. Offres de location de votre multipropriété

Les escrocs disent qu'ils peuvent louer votre multipropriété pour vous ou que vous avez des avantages inutilisés dont vous pouvez profiter.

LA VÉRITÉ : Les escrocs proposent généralement aux propriétaires de gagner un revenu en louant leur propriété de vacances moyennant le versement d'une somme initiale. Une fois le paiement effectué, les propriétaires n'entendront plus jamais parler de l'entreprise frauduleuse.



3. Offres d'achat ou de vente de votre multipropriété

Méfiez-vous des appels ou des courriels vous garantissant la vente de votre multipropriété dans un certain délai.

LA VÉRITÉ : Il n'existe pas de délai fixe pour la vente d'un droit de propriété de vacances ; tout dépend de l'offre et de la demande des consommateurs.



4. Transferts de propriété payés

Les escrocs peuvent promettre de transférer votre propriété à une autre partie moyennant une somme importante.

LA VÉRITÉ : Souvent, ces transferts ne sont pas effectués ou sont totalement frauduleux, ce qui vous fait courir le risque de vous diriger sans le savoir vers une saisie.

Nous voulons vous aider à rester à l'abri des escroqueries des sociétés de sortie tierces.

Pour plus d'informations, visitez my.hgv.com/alerte-à-la-fraude.